



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES (FAC)

PREAMBULE

L'article 242 de la loi de finances 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024 a généralisé la mise en œuvre du compte financier unique (CFU) se substituant au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le compte financier unique clôture le cycle budgétaire et retrace l'exécution des opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'exercice 2025. Il intègre également les résultats 2024, l'affectation du résultat 2024 et les restes à réaliser reportés sur l'exercice 2026.

A la différence des budgets qui doivent s'afficher en équilibre pour chaque section entre les dépenses et les recettes, un excédent ou un déficit peut affecter le compte financier unique. Un déficit peut s'enregistrer à la section d'investissement. Celui-ci, s'il existe, doit être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement lors de l'affectation des résultats.

BUDGET PRINCIPAL

Le compte financier unique 2025 retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2025.
Il présente les principales caractéristiques suivantes :

- ✓ Une épargne nette positive

TABLEAU DES EPARGNES 2025	
Epargne de gestion	5.32 M€
Epargne brute	4.34 M€
Epargne nette	0.78 M€

- ✓ Un ratio de désendettement légèrement supérieur à 10 ans

RATIO DE DESENDETTEMENT 2025	
Encours de dette	44.43 M€
Epargne brute	4.34 M€
Ratio de désendettement	10.2 ans

- ✓ Un encours de dette en baisse de 1.65 M€ : 44.43 M€ en 2025 contre 46.08 M€ en 2024

- ✓ Un programme d'investissement conséquent : **14 M€ de dépenses d'équipement**

1 - LES RESULTATS 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2024 (1)		2 252 037,19		1 816 750,94		4 068 788,13
Opérations de l'exercice	47 545 961,04	52 807 366,51	20 184 261,89	15 632 399,24	67 730 222,93	68 439 765,75
Résultat de l'exercice		5 261 405,47	4 551 862,65			709 542,82
Résultat de clôture		7 513 442,66	2 735 111,71			4 778 330,95
Restes à réaliser			2 073 067,26	399 437,75	1 673 629,51	
TOTAUX CUMULES		7 513 442,66	4 808 178,97	399 437,75		3 104 701,44
RESULTATS DEFINITIFS 2025		7 513 442,66	4 408 741,22			3 104 701,44

(1) Les résultats 2024 relèvent, d'une part, du compte administratif 2024 reprenant l'affectation du résultat décidée par délibération du 23 juin 2025, et d'autre part, intègrent les résultats de l'ASA les Berges de L'Isle, dissous au 31 décembre 2024, dont la reprise a été actée par délibération en date du 3 novembre 2025.

Les prévisions budgétaires (BP, DM) étant équilibrées en dépenses et recettes, le résultat d'exécution est influencé par :

- Les écarts liés au taux d'exécution des prévisions. En effet, le principe de prudence lors de l'élaboration du budget veut que normalement l'exécution soit inférieure aux prévisions en dépenses, et supérieure aux prévisions en recettes.
- La non-exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des résultats inscrits au budget, qui se concrétise lors de l'affectation du résultat par l'inscription au compte 1068.

2 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

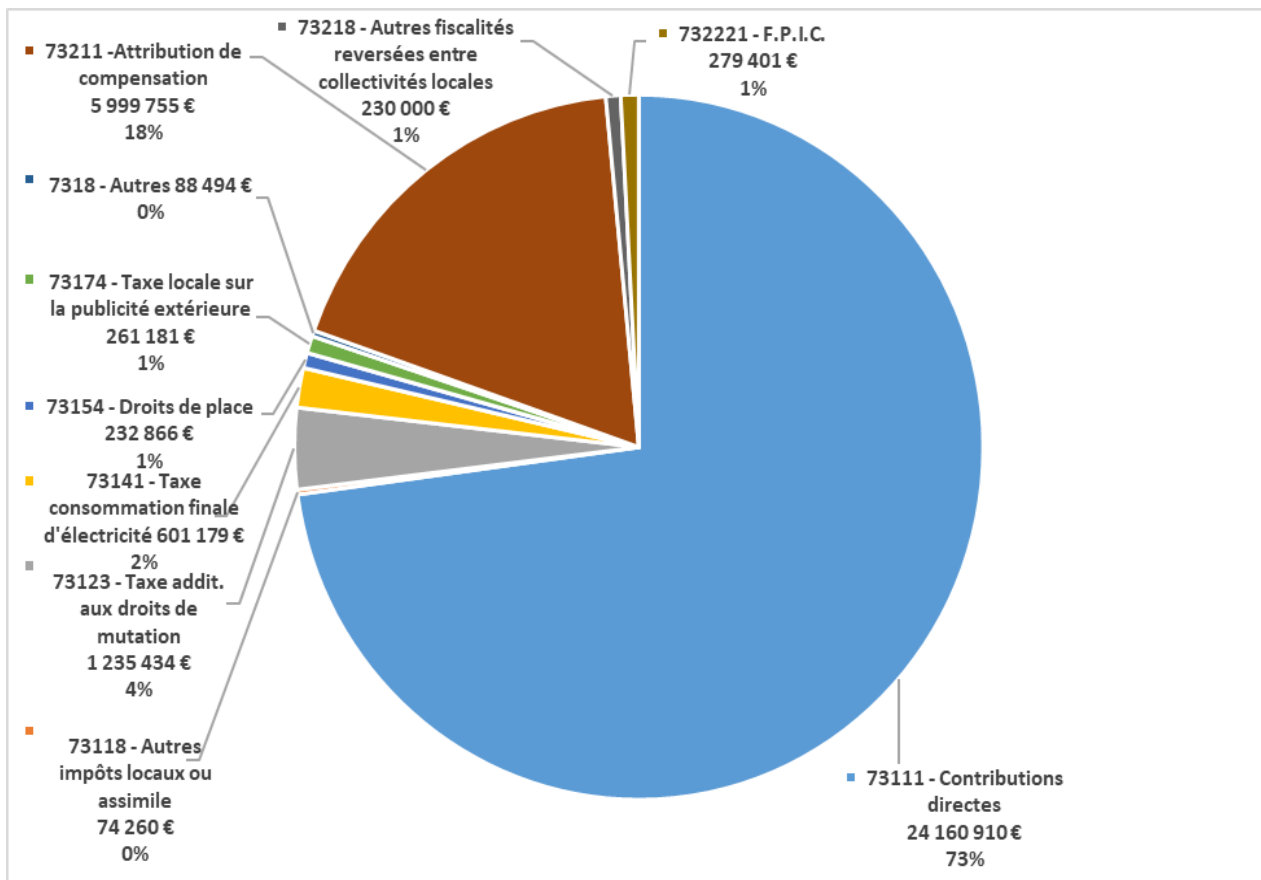
Elles s'élèvent à **50 689 164,61 €**, en augmentation de 1,37 M€ par rapport au compte administratif 2024.

	CA 2024	TOTAL VOTE 2025	CFU 2025	Taux d'exécution Ca par rapport au voté
64 Charges de personnel	17 379,23 €	15 000,00 €	21 688,26 €	144,58%
70 Produits des serv. du dom. & ventes div.	3 977 763,65 €	4 269 718,00 €	4 052 903,83 €	94,92%
73 impôts et taxes	33 186 360,26 €	33 445 735,00 €	33 163 480,05 €	99,15%
74 Dotations et participations	5 543 653,34 €	5 384 123,00 €	5 748 809,15 €	106,77%
75 Autres produits de gestion courante	639 688,86 €	4 473 038,10 €	4 440 162,83 €	99,26%
76 produits financiers	1 062,06 €	0,00 €	874,29 €	
77 produits exceptionnels	5 887 370,19 €	0,00 €	3 146 068,07 €	
78 reprise sur provisions demi-budgétaires	66 846,85 €	115 500,71 €	115 178,13 €	99,72%
Total recettes réelles de fonctionnement	49 320 124,44 €	47 703 114,81 €	50 689 164,61 €	106,26%

A-1 Compte 73 : Impôts et taxes

D'un montant de 33 163 k€, ce compte est en diminution de 23 k€. Il représente 65 % des recettes réelles de fonctionnement. Son taux d'exécution est sensiblement conforme au prévisionnel soit 99,15%.

Les recettes du compte 73 sont réparties de la manière suivante :



a) Les impôts locaux

Les contributions directes s'élèvent à **24 235 k€** et représentent 73 % des recettes d'impôts et taxes, soit une augmentation à hauteur de 10 k€.

b) La fiscalité reversée

Elle est composée de :

- L'attribution de compensation d'un montant de **6 000 k€** en diminution de 293 k€ par rapport à 2024.
- Le FPIC, qui passe de 293 181 € en 2024 à **279 401 €** en 2025, soit une diminution de 13 780€.
- Les autres fiscalités reversées aux collectivités locales : **230 000 €**.

c) Autres taxes : La taxe additionnelle aux droits de mutation :

Cette taxe relative aux transactions immobilières s'élève à **1 235 k€**, soit 134 k€ de plus qu'en 2024.

d) La taxe sur l'électricité

D'un montant de **601 k€**, ce produit présente une diminution de 12 k€.

e) Les taxes pour utilisation du domaine public

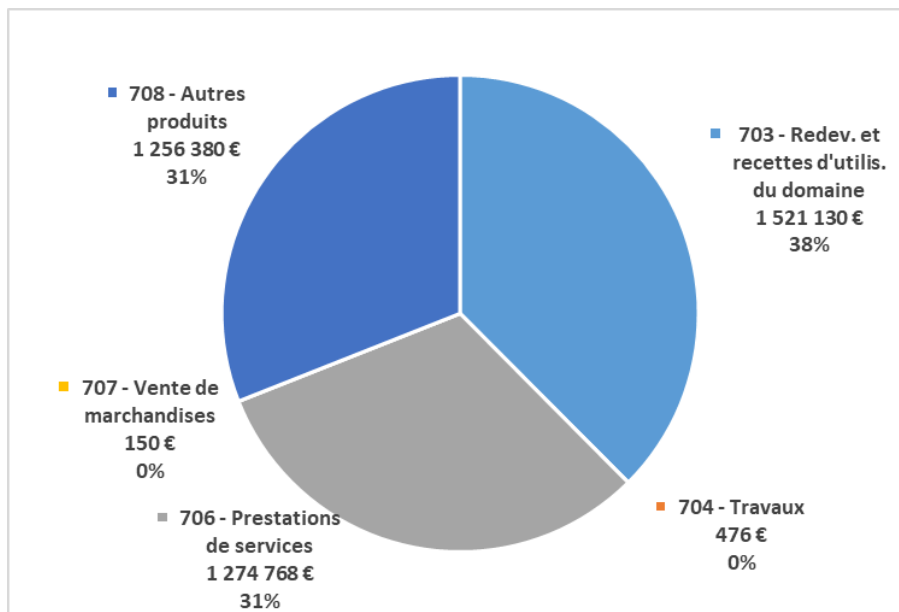
D'un montant de **321 k€**, ce produit enregistre une augmentation de 2 k€ par rapport à 2024.

f) Les impôts et taxes activités des services

Ce compte enregistre la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour un montant de **261 k€**, en augmentation de 13% par rapport à 2024.

A-2 Compte 70 : produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **4 053 k€** et représentent 8 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont en augmentation de 1,88 % par rapport à 2024 et se répartissent de la façon suivante :



a) Les redevances et utilisation du domaine public (cpt 703)

Ces recettes d'un montant de **1 521 k€**, en augmentation de 29 k€ par rapport à 2024, recouvrent principalement :

- Les recettes de stationnement pour **830 k€**.
- Les FPS (forfait post stationnement) pour un montant de **348 k€**.
- Les redevances d'occupation du domaine public pour **165 k€**.
- Les concessions dans les cimetières pour **100 k€**.

b) Les prestations des services (cpt 706)

On retrouve sous cet intitulé les participations des familles aux structures municipales. Ce produit d'un montant de **1 275 k€** est en augmentation de 20,6% par rapport à 2024, liée principalement à la fourniture des repas au 4^{ème} RIISC pour 214 k€.

c) Les autres produits (cpt 708)

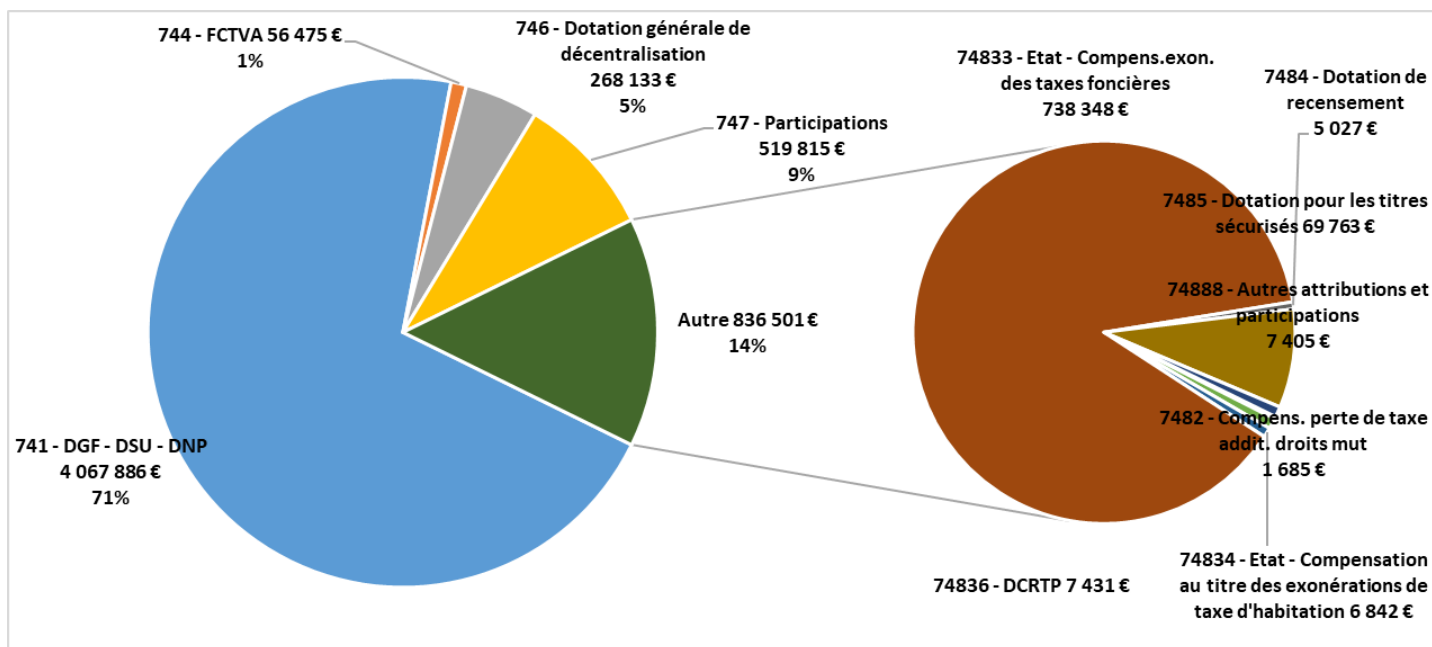
Il représente un montant total de **1 256 k€**, en diminution 11,92 %.

Ce compte enregistre notamment :

- Les refacturations à la Cali liées :
 - Au personnel de la ville mis à disposition pour les ALSH,
 - Aux prestations de services (restauration, services techniques, carburants...),
- Ainsi que les prestations facturées au CCAS (repas, interventions des services techniques, carburants.)

A-3 Compte 74 : Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à **5 749 k€** et représentent 11,34 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 3,69 % par rapport à 2024.

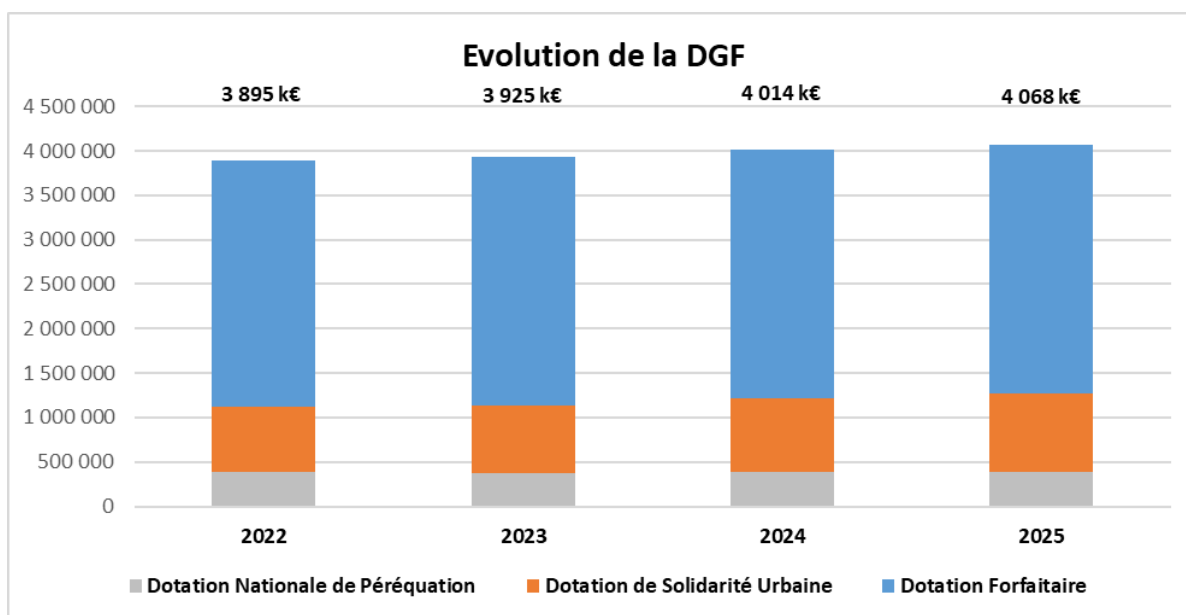


a) La dotation globale de fonctionnement (741)

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) augmente en 2024 de 54 k€ du fait :

- De la dotation forfaitaire : 2 803 k€
- De la dotation de solidarité urbaine : 875 k€ (+ 55 k€)
- De la dotation nationale de péréquation : 390 k€ (- 1 k€)

Avec une baisse de **près de 2 M€** depuis 2013, ce produit ne représente plus que 8,02% des recettes réelles de fonctionnement contre 15% en 2013.



b) La dotation générale de décentralisation (cpt 746):

A hauteur de 268 k€ pour 2025, ce compte intègre la participation versée par L'Etat au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire pour 125 k€ (le financement des écoles maternelles privées) et 143 k€ de DGD Hygiène et Santé.

c) Les participations (cpt 747)

D'un montant de **520 k€** en 2025, les participations sont en hausse de 114 k€ s'expliquant principalement par :

- des participations de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 30 k€
- l'obtention d'un fonds FEADER pour la ferme des Dagueys à hauteur de 27 k€
- des participations CAF en hausse de 52 k€.

On retrouve essentiellement :

- Les prestations CAF/MSA des accueils périscolaires et sports vacances : 337 k€

d) Les autres attributions et participations (cpt 748)

D'un montant global de 836 k€, ce compte enregistre une augmentation de 35 k€ entre 2024 et 2025.

On y retrouve donc principalement :

- Les compensations des exonérations, des réductions des bases fiscales décidées par l'Etat pour 738 k€ en hausse de 42 k€
- Les dotations versées par l'Etat au titre des titres sécurisés : 70 k€ pour 77 k€ en 2024.

A-4 Les autres produits de gestion courante (cpt 75)

Ce compte, d'un montant **de 4 440 k€**, enregistre notamment:

- Les revenus des immeubles pour un montant de 217 k€,
- Les remboursements de sinistres par les assurances pour un montant de 4 035k€, dont 4 000k € concernent le sinistre du marché couvert,
- Des régularisations de consommations sur contrats établis avec Dalkia et AGUR pour 146 k€.

A-5 Les produits exceptionnels (cpt 77)

Les produits exceptionnels d'un montant de **3 146 k€** concernent principalement les cessions d'actifs et notamment les ventes suivantes:

- L'ESOG : 2 500 k€
- 1^{er} RAC : 355 k€
- Ex piscine : 263 k€

B/ LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **39 468 444,03 €**, en augmentation de **351 k€** entre les comptes administratifs 2024 et 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

B-1 Présentation par nature

	CA 2024	TOTAL VOTE 2025	CFU 2025	Taux d'exécution Ca par rapport au voté
011 Charges à caractère général	9 816 376,85 €	11 051 909,50 €	9 743 657,23 €	88,16%
012 Charges de personnel	21 898 804,18 €	23 150 000,00 €	22 490 368,95 €	97,15%
014 Atténuation de produits	255 636,00 €	285 571,00 €	207 886,00 €	72,79%
65 Autres charges de gestion courante	5 825 623,94 €	5 941 119,50 €	5 925 624,35 €	99,74%
66 Charges financières	1 201 339,91 €	1 120 000,00 €	983 116,21 €	87,78%
67 Charges exceptionnelles	26 267,58 €	89 352,00 €	18 716,63 €	20,95%
68 Dotations aux provisions	93 480,07 €	100 000,00 €	99 074,66 €	99,07%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	39 117 528,53 €	41 737 952,00 €	39 468 444,03 €	94,56%

a) Les charges à caractère général (cpt 011)

Ce poste, qui regroupe l'ensemble des charges de fonctionnement des services de la Ville, totalise un montant de **9 744 k€** et représente 24.68% des dépenses réelles de fonctionnement.

On constate une légère diminution entre 2024 et 2025.

b) Les charges de personnel (cpt 012)

Les charges de personnel d'un montant de **22 490 k€** représentent 56.98% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution de la masse salariale de 2.7% par rapport à 2024 est due essentiellement par des dépenses obligatoires (augmentation du taux CNRACL, GVT, prévoyance ...)

c) Les autres charges de gestion (cpt 65)

Ce chapitre totalise **5 925 k€** et représente 15.01% des dépenses réelles de fonctionnement. Les autres charges de gestion sont en augmentation de 1.71 % par rapport à 2024.

Les principales dépenses sont :

- La subvention au CCAS en légère progression de 80 K€ passe à 2 900 k€,
- La subvention d'équilibre au budget annexe du FAC reste stable à hauteur de 1 400 k€,
- Les créances irrécouvrables et éteintes pour 92 K€.

d) Les charges financières (cpt 66)

Elles représentent 983 k€, soit 2.49% des dépenses réelles de fonctionnement

Le taux moyen de la dette est passé de 2.33% au 31/12/2024 à 2.04% au 31/12/2025.

e) Les atténuations de produits (cpt 014)

Ces charges représentent **208 k€** en 2025 (255k€ en 2024).

Elles concernent :

- Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants qui représentent 116 k€ en 2025,

- Le reversement d'une part de la THLV à la Cali conformément au pacte financier et fiscal qui représente 91 k€.

f) Les charges exceptionnelles (cpt 67)

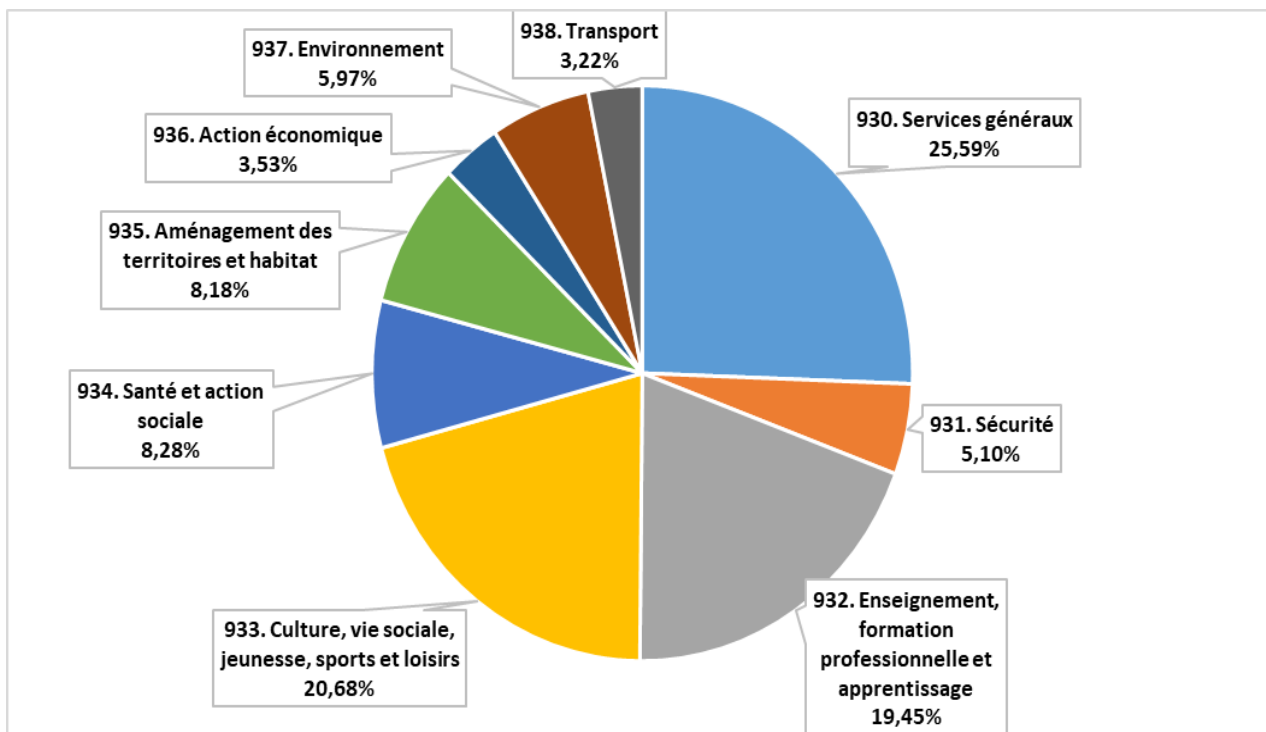
Les charges exceptionnelles s'élèvent en 2025 à **19 k€** contre 26 k€ en 2024. Elles concernent le remboursement de titres annulés sur exercices antérieurs.

g) Les dotations aux provisions (cpt 68)

Sur les conseils de la trésorerie, et dans un souci de sincérité budgétaire, il a été décidé de mettre en place une dotation aux provisions pour créances douteuses. Celles-ci concernent les sommes issues des titres émis par la collectivité et faisant l'objet de poursuites contentieuses. Cette provision permet d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur. Cette dotation s'élève à hauteur de 99 k€ à fin 2025.

B-2 Présentation par fonction

La ville de Libourne vote son budget principal par chapitre fonctionnel. Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc réparties sur 9 fonctions :

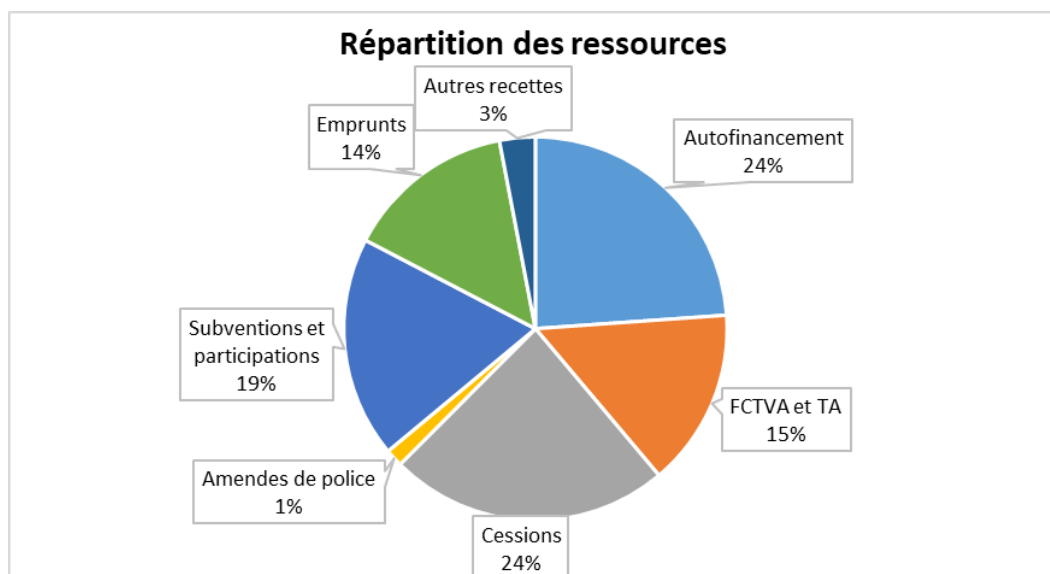


3 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2025 de la section d'investissement fait ressortir un déficit cumulé de 2 735 111,71€.

A/ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

LES RESSOURCES DE L'EXERCICE		13 247 330 €
RESSOURCES PROPRES		
RESSOURCES PROPRES D'ORIGINE INTERNE		
<i>Amortissements des biens</i>	3 162 100 €	3 162 100 €
RESSOURCES PROPRES D'ORIGINE EXTERNE		
<i>FCTVA</i>	1 889 092 €	5 115 517 €
<i>Taxe d'aménagement</i>	96 077 €	
<i>Cessions d'actifs</i>	3 130 348 €	
RESSOURCES EXTERNES SUBVENTIONS		
<i>Amendes de police</i>	197 775 €	2 669 881 €
<i>Subventions / participations</i>	2 472 106 €	
<i>(Etat : 1 101 752 € - Région : 40 000 € - Département : 500 000 € - FEDER : 308 349 € - CDC : 358 004 € - Autres : 164 002 €)</i>		
RESSOURCES EXTERNES DETTES		
<i>Emprunt Banque Postale taux fixe 3,32% sur 20 ans: 900 000€</i>		1 900 000 €
<i>Emprunt Banque Postale taux fixe 3,32% sur 20 ans: 1 000 000€</i>		
AUTRES RECETTES		
<i>Opérations d'ordre</i>	11 334 €	399 833 €
<i>Autres (avances sur marché - régularisation patrimoine)</i>	379 408 €	
<i>Autres immobilisations financières</i>	9 091 €	



B/LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT :

LES EMPLOIS DE L'EXERCICE		18 399 192 €
LES EMPLOIS INTERNES		
LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (comptes 20)	364 858 €	
LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (comptes 21)	4 286 526 €	
LES IMMOBILISATIONS EN COURS (comptes 23)	8 656 683 €	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (comptes 204)	774 267 €	
LES OPERATIONS D'ORDRE TRAVAUX EN REGIE	247 447 €	
LES EMPLOIS EXTERNES DETTES ET AUTRES		
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	3 555 685 €	
AUTRES	49 974 €	
OPERATIONS D'ORDRE	463 752 €	
		4 069 411 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025	-5 151 862 €
---	---------------------

RESULTAT REPORTE 2024	1 816 751 €
AFFECTATION PRELEVEE SUR RESULTAT 2024	600 000 €
EXCEDENT CUMULE 2025 (HORS RAR)	-2 735 111 €

C/LES PRINCIPALES REALISATIONS 2025 :

Les opérations d'investissement exécutées hors dette s'élèvent à **14,3 M€**. Le budget total prévoyait **18.9 M€** d'investissement hors dette ce qui porte le **taux de réalisation à 76 %**.

Les principales opérations exécutées en 2025

- **Opérations votées en APCP : 9,61 M€**
- **Opérations réalisées en APCP : 8,21 M€ soit un taux d'exécution de 85,4%**

Réhabilitation Pont Beauséjour	1 688 474,98
Requalification rue de la Bordette	1 396 126,70
Chaussées trottoirs	1 372 959,23
Place Eglise St Jean	1 109 726,24
Réhabilitation Extérieure Eglise St Jean	1 084 347,86
Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration thermique	532 859,89
Plan vélo	268 244,27
Marché couvert	194 729,85
Aménagement Place Joffre	178 962,31
PEM (Pôle d'Echange Multimodal) participation étude	133 750,39
Participation à la concession d'aménagement	126 170,00
Locaux Police municipale	62 655,44
Plan arbre et verdissement	39 288,42
Sites sportifs - travaux d'amélioration thermique	17 496,00
Construction nouveau gymnase	3 315,10
Logements de fonction - travaux de mise en conformité énergétique	2 771,56

- **Opérations votées hors ACP : 9 M€**
- **Opérations réalisées hors ACP : 6.1 M€ (dont 0.25 M€ de travaux en régie), soit un taux d'exécution de 67,7 %**

Liste des opérations supérieures à 40 000€

Stade Robert Boulin et homologation Maison du rugby	869 488,21
Renouvellement matériel roulant tous services	446 901,50
Vidéo protection	384 806,61
Equipements informatiques	254 762,63
Smart City MGP (Marché Public Global de Performance)	248 679,17
Bâtiments scolaires travaux annuels de mise à niveau	245 741,97
Fête Foraine	238 701,04
Bâtiments scolaires (façades Marie Marvingt)	207 860,00
Equipement matériel mobilier des services	182 028,10
Cimetière de Quinault - Aménagement et extension des bureaux	166 771,85
Subventions façades et menuiseries	146 735,91
Acquisitions foncières	127 793,13
Stade Moueix	123 173,94
Couvertures bâtiments - travaux annuels mise à niveau	108 570,38
Bâtiment 45 Allées R. Boulin	106 498,36
Bail commercial L'Orient	106 494,00
Subv. d'équipement parking souterrain	102 099,39
Bâtiments administratifs travaux annuels de mise à niveau	99 217,22
Equipements sportifs	95 529,01
Mise en conformité sécurité bâtiments publics (gaz, électricité, solidité, ascenseur, réseaux)	86 242,38
Bornes arrêts minutes	77 286,37
Panneaux de sécurité routière et équipements de voirie (dont zones 30)	69 113,19
Travaux d'éclairage public	59 616,84
Gymnase Kany	59 314,32
Accessibilité voirie personnes à mobilité réduite	58 102,39
Equipements matériel mobilier des écoles	55 741,53
Accessibilité bâtiments personnes à mobilité réduite	49 345,70
Toilettes publiques travaux annuels de mise à niveau	48 122,47
Bâtiments culturels travaux annuels de mise à niveau	46 758,98
Restauration acquisition œuvres musée	45 270,50
Chapelle des Cordeliers	44 790,00
Place Abel Surchamp (comptages électriques)	42 910,72
Bâtiments sportifs travaux annuels de mise à niveau	42 012,37

BUDGET ANNEXE FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES (FAC)

1 - A/ LES RESULTATS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2024 (1)		175 184,56	108 399,23			66 785,33
Opérations de l'exercice	1 573 347,95	1 764 114,18	345 183,66	241 037,40	1 918 531,61	2 005 151,58
Résultat de l'exercice		190 766,23	104 146,26			86 619,97
Résultat de clôture		365 950,79	212 545,49			153 405,30
Restes à réaliser			100 944,82	23 125,50	100 944,82	23 125,50
TOTAUX CUMULES		365 950,79	290 364,81			75 585,98
RESULTATS DEFINITIFS 2025		365 950,79	290 364,81			75 585,98

(1) Les résultats 2024 sont ceux issus du compte administratif 2024 intégrant l'affectation du résultat décidé par délibération du 23 juin 2025.

Les résultats de clôture 2024 s'élevaient à + 287 658,36 € en fonctionnement et à – 108 399,23 € en investissement. Le besoin réel de financement de la section d'investissement (intégrant le solde des restes à réaliser) s'élevait pour sa part à 112 473,80 €.

Sur le résultat de fonctionnement 2024 il a été affecté en investissement le besoin réel de financement, soit 112 473,80 €. Le solde s'élevant à 175 184,56 € a été conservé en section de fonctionnement.

1 - B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'équilibre global du budget du FAC (fonctionnement, couverture du remboursement de la dette en capital et dotations aux amortissements) s'effectue par un virement provenant du budget principal de la Ville.

Il s'élève pour 2025 à **1 400 000 €**.

Son affectation sur le budget du FAC est la suivante :

- Gestion du théâtre et saison culturelle : 928 000 €
- Fest'arts : 472 000 €

1 - C/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **345 183,66 €** dont :

- Remboursement de la dette en capital : 132 841,40 €
- Dépenses d'équipement : 211 392,26 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à **241 037,40 €** dont :

- Affectation du résultat 2024 : 112 473,80 €
- Amortissements 2024 : 105 438,10 €
- Subventions perçues : 23 125,50€